



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 20/2010

Vevey, le 6 mai 2010

Réponse à l'interpellation de Mme Fabienne Despot « Le principe du carreau cassé »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 22 avril 2010, Mme Fabienne Despot déposait l'interpellation mentionnée en titre, à laquelle la Municipalité répond ci-après.

Rappel

Dans sa Communication C 01/2010 du 21 janvier 2010 relative à l'ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude d'un concept et de mesures destinés à encourager le respect de l'espace public et à lutter contre les incivilités, la Municipalité définissait la stratégie générale qu'elle entendait suivre pour, d'une part, préparer la réponse à la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, Ville propre » et, d'une part, mettre en œuvre une politique de sensibilisation et d'information coordonnée.

L'interpellation de Mme Despot allant dans le même sens, la Municipalité renvoie son auteur à dite Communication pour le détail des propositions.

Quelques exemples d'incivilités

Les espaces publics sont la cible de différents actes d'incivilités générant, outre des coûts importants pour les réparations et la remise en état, de réels problèmes techniques et de sécurité. Sans en faire de bilan exhaustif, nous citerons deux exemples de déprédations qui obligent les services communaux à de longues heures d'interventions :

- le verre cassé. Fréquemment jeté, après une soirée arrosée, dans les parcs, sur les pelouses, sur les places de jeux, dans la pataugeoire ou encore sur le parvis de St-Martin, le verre, surtout cassé, représente un réel danger pour tous les usagers et nécessite un travail de nettoyage minutieux qui doit être fréquemment exécuté à la main.
Le personnel communal d'entretien est ainsi contraint de consacrer en début de journée, une partie de son temps réservé aux travaux courants ou aux services de fin de semaine pour rétablir la situation ;
- un graffiti, exécuté en 30 secondes, exige plusieurs heures pour le faire disparaître. Un collaborateur est engagé dans cette mission sur le domaine public, environ un tiers de son temps. Il intervient le plus rapidement possible pour effacer ces traces de manière à dissuader la récidive. Des produits spéciaux et des outils techniques adéquats font partie de ses moyens d'intervention. Malgré cela, ce problème récurrent reste entier.

Le domaine privé lui n'échappe pas non plus au phénomène. La Municipalité a d'ailleurs invité les propriétaires des bâtiments touchés par les tags et graffiti à prendre des mesures de nettoyage de façades. Seuls quelques-uns d'entre eux, sur les 200 contactés, ont chargé une entreprise de faire disparaître les déprédations recensées. D'autres, las de la situation, ont pris l'option de ne rien entreprendre.

Ce bref aperçu ne peut ignorer tous les autres aspects de l'incivilité qui vont de l'arrachage de plantes à la destruction d'arbre en passant par le mobilier urbain et l'éclairage public endommagés, l'abandon de déchets après une broche au Parc de l'Arabie ou encore simplement le crachat sur la voie publique.

Situation

L'ensemble des préoccupations évoquées par l'interpellatrice dans son document est au cœur des réflexions et des actions des différents services concernés directement ou indirectement par la problématique de l'insécurité objective ou subjective. S'il ne faut pas minimiser les difficultés rencontrées actuellement, il convient de rappeler que de nombreux comportements inadéquats sont le fait d'individus qui ne sont pas stigmatisés dans le document de Mme Fabienne Despot. En effet, les déprédations de l'espace public sont le résultat de comportements de personnes de 7 à 77 ans, de toutes nationalités et classes sociales. Ainsi, nous ne pouvons que constater qu'en fonction de plusieurs facteurs, environnementaux, sociaux et économiques, la norme ou le système de valeurs du même individu se modifie et génère à de trop nombreuses reprises une conduite irrespectueuse.

Il est vrai que quelques personnes, et malheureusement de moins de 25 ans, sont aujourd'hui dans une telle situation de rupture envers la société qu'il est difficile de rentrer en contact avec elles afin de leur proposer des solutions permettant d'entrevoir un avenir. Tous les services concernés par ces cas travaillent de concert afin d'éviter une dégradation de la situation, voire l'augmentation de tels problèmes.

Le district a créé en 1996, la commission "drogue". Elle était essentiellement composée de représentants des milieux concernés par la drogue, ainsi que par trois représentants des exécutifs du district.

Depuis 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à des problématiques autres que le phénomène de toxicomanie, comme l'alcool et la violence. Cette évolution s'est faite en parallèle avec la mise en place de plusieurs commissions de prévention axées sur la jeunesse dans le district.

Ces changements ont conduit à la révision, en 2001, du cahier des charges de la commission qui a été rebaptisée "Commission prévention Riviera", en accord avec le nouveau cahier des charges qui établit la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large.

Fin 2001 - début 2002, la commission a confié à M. Alain Clémence, professeur associé à l'Institut des Sciences Sociales et Pédagogiques de l'Université de Lausanne, un mandat d'étude en vue d'établir une politique régionale de prévention dans le district de Vevey.

Conformément à son cahier des charges, la commission est un organe de concertation, d'information et de collaboration, dont les domaines d'activités sont centrés sur une politique de prévention au sens large.

En pratique, la commission s'occupe surtout de favoriser les actions de prévention menées dans le district par le biais de l'attribution de subventions.

Pour la législature en cours, la représentation des municipalités est assurée par Mme Edith Willi, conseillère municipale à Montreux, ainsi que MM. Jean de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz, qui en est également le président, Lyonel Kaufmann, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz (depuis le 01.07.2007) et Alain Volet, conseiller municipal à Corseaux.

Les milieux professionnels représentés au sein de la commission sont ceux du social (Services sociaux, Animation jeunesse, ACT), de l'éducation (Etablissements scolaires), de la justice (Autorité judiciaire) et de la sécurité (Police Riviera). Depuis 2004, l'EM Police Riviera est représenté officiellement au sein de la commission par le chargé de prévention. Les représentants d'autres institutions telles que UAS, AEMO, Médiation scolaire, Appartenances, étant invités selon les sujets à traiter.

En dehors des activités de cette commission et comme évoqué ci-dessus, les services de la commune collaborent étroitement depuis de nombreuses années afin de proposer des actions de préventions concrètes et efficaces. Il est intéressant de citer la distribution d'eau lors des manifestations estivales, la présence concertée sur le terrain de manifestation entre le service jeunesse et les services de police (éviter de créer des situations difficiles par une trop grande présence de personnel « uniformé »), le travail fait avec les organisateurs de manifestations afin de trouver le meilleur concept de sécurité garantissant la sécurité tant de la manifestation que des abords. Il faut aussi citer le groupe de travail, composé de représentants de l'EVAM, de la gendarmerie, de Police Riviera et des affaires sociales et familiales, qui par ses réunions trimestrielles fait le point sur la situation du centre d'urgence en termes sécuritaire et social. Le but étant bien entendu de pouvoir améliorer les dispositifs mis en place par les différents acteurs.

A ce jour de nombreuses actions coordonnées sont mises en place et suivies par les différents services partenaires. Le maître mot étant collaboration entre les différents acteurs. La volonté du groupe de travail « Incivilité » est de proposer un train de mesures supplémentaires et complémentaires à celles existantes permettant de toucher l'ensemble de la population et de surtout pouvoir agir sur les comportements inadéquats sur l'espace public et irrespectueux de la vie en collectivité.

Tous les services de la commune sont concernés et intégrés à ce groupe de travail avec l'objectif, tel qu'évoqué dans la Communication de janvier 2010 et lors de la commission du Conseil communal sur les motions et postulats en suspens, de présenter les résultats (actions, calendriers, coûts, ...) à l'automne.

Conclusions

En attendant les conclusions du groupe de travail « Incivilité » et vu les moyens de la Direction des espaces publics qui se limitent, pour le moment, à des interventions après les événements, des mesures pratiques simples – *panneaux de sensibilisation et d'information, équipements supplémentaires de tri des déchets* – viendront compléter les dispositifs existants dans les parcs de détente, places de jeux et autres sites sensibles.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 mai 2010.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballin P.-A. Perrenoud